

COMMISSION URBANISME du 23/03/2023**Date de rédaction : 27/03/2023****Élu référent : Pierre MARTY****Membres Présents :** Pierre MARTY, Marion BENOI, Luc DELRIEU, Marc METIFEU, Antoine ZARAGOZA, Lison GLEYESSES,**Excusés :** Marie-Noëlle JEROME, Daniel ALVES DA SILVA,**Techniques présents :** Céline AZEMA**Extérieurs :** Aurélie CRISTINI (TOPONYMY), Julien DESAGRE (TOPONYMY), Jean-Claude CHERY (BETEM)**Auditeurs libres :** Guillaume LEBRUN**Secrétariat :** Céline AZEMA**Points abordés :****Ouverture de séance : 18h30****Ordre du jour :**

1. AVP Rue de la République
2. Questions diverses

1. AVP Rue de la République

Le bureau d'études TOPONYMY qui est chargé de suivre les travaux de la rue de la République présente l'avant-projet portant sur les travaux du parking du Douyssat, de la place Jeanne d'Arc, du calvaire, du parking de la mairie et de l'actuelle Poste ainsi que la Rue de la République.

❖ PHASAGE

Il y aura deux tranches de travaux :

• Tranche 1 : Les stationnements

- Agrandissement et réaménagement du parking du calvaire ;
- Réaménagement de jardin du calvaire ;
- Aménagement du parking du Douyssat et création de la voie attenante ;

• Tranche 2 : La rue de la République et la mairie

- Rue de la République
- Parking de la mairie
- Mise en accessibilité de la mairie

❖ AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

Le principe d'aménagement de la rue de la République correspond à un trottoir de 1m50 de part et d'autre pour le piéton et 6 m de route. Le reste correspond soit à de la plantation, soit à du stationnement.

S'il reste plus de 60 cm de libre des plantations sont prévues ; plus de 1m20 de libre c'est un arbre et de 2m à 2m60 il est possible de mettre une place de stationnement voiture.

Actuellement il y a peu de décalage entre le niveau de la rue et des trottoirs. Ce profil sera conservé mais des aménagements seront faits pour gagner en sécurité.

Par exemple des bordures de 14 cm de haut environ seront posées sur place et marqueront une différence entre la voie et le trottoir. Sur plateau, il n'y aura pas de différence de niveau entre le trottoir et la voie, il y aura des poteaux.

Le mobilier urbain sera prévu pour s'harmoniser avec ce qui a été fait sur l'esplanade.

Plusieurs revêtements de sol ont été prévus afin de matérialiser différents espaces :

- Béton bouchardé (rappel des matériaux de l'esplanade)
- Béton bouchardé et incrustation de briques (se fait sur place, technique, toutes les entreprises ne savent pas faire)
- Pavé porphyre le long des façades quand les trottoirs larges (mélange entre rouge et gris) ou lors de traversées de route : pavés en résine, collés sur l'enrobé.

Un aspect technique de type de fabrication du béton des trottoirs (avec un impact carbone un peu réduit) peut être mis dans les critères de choix des entreprises ou faire l'objet d'une prescription.

Une palette végétale a été choisie. Il y aura peu d'arbres car ils sont positionnés uniquement quand la rue est suffisamment large et que les racines ne risquent pas d'impacter les réseaux. Il y aura dans tous les cas des guides racines.

La palette d'essences a été sélectionnée pour conserver des jeux de couleurs et d'animation tout le long de l'année. Les essences choisies nécessitent peu d'arrosage à part en début de vie (3 ans). Il sera nécessaire de prévoir un goutte à goutte.

❖ PROJET PAR SITE

Sur chaque parking, une borne de recharge double et des fourreaux seront prévus.

Sur l'ensemble des travaux, 20 places sont supprimées mais la pharmacie créant un parking libère 9 places. Des solutions sont proposées pour en gagner.

Sur chaque parking, 4 emplacements motos étaient prévus. Il faudra diminuer à 2 et ainsi gagner des places de stationnement voiture.

Une aire de containers poubelles est prévue sur chaque parking. Chacune sera plus grande que nécessaire aujourd'hui afin d'anticiper les besoins futurs. L'espace non utilisé permettra le stationnement de véhicules.

Pour les places de stationnement, il pourrait être intéressant de plutôt prévoir du nid d'abeille avec gravier.

A. Rue de la République

| Plan guide | AVP |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Largeur de voirie 6 m. • Profil de voie : niveau topo actuel, trottoir et chaussée au même niveau, bordure haute. • Plateaux avec revêtements contrasté. • Cheminement piéton continu 1,40 m minimum de part et d'autre. • Stationnement 1 à 2 places de chaque côté, idéalement proche des commerces et de chaque côté de la rue avec borne minutée. • Arceaux vélo. • Végétalisation maximum, arbres dès que possible. • Arrêt de bus montant et descendant avec potelet et / ou abri (vers Toulouse). • Déplacement de la fontaine de l'autre côté de la voie pour laisser la place à l'arrêt de bus et à la continuité piétonne | <p>Stationnement : Nb de places : 2+1 Dont PMR : 1 Equipement : 3 bornes minutées Variante : 3+2 places</p> <p>Aménagement : Déplacement de la fontaine Espace appropriable devant boulangerie (hors variante) Quais bus</p> |

Un escalier sera créé. Il serait intéressant d'optimiser l'espace sous l'escalier. Par exemple, une cuve d'eau pluviale pourrait être stockée.

Les plateaux traversants sont des espaces partagés qui sont incrustés de verre afin de refléter la lumière. Il pourrait être intéressant de prévoir un balisage ou des catadioptres.

Au croisement de la route de Villefranche de Lauragais se trouvera un plateau espace partagé. Il y aura donc une priorité piétonne, le STOP sera conservé.

Un espace appropriable avec des tables est prévu. Le supprimer pour mettre une place de stationnement.

Chaque entrée de garage est matérialisée sur les trottoirs par un linéaire pavé et la présence d'un passage bateau.

Devant le restaurant le marquage au sol fait penser à un passage piéton alors qu'il s'agit d'une prolongation de la matérialisation du début du plateau traversant. Il serait pertinent de réduire ce marquage comme les entrées de garage et de poursuivre la plantation jusqu'à l'entrée des plateaux traversants.

En termes de places livraisons, il n'est pas possible de mettre de vraies places mais des marquages au sol peuvent être prévus à cheval sur le trottoir. Les livraisons ne sont pas fréquentes.

Il est plus logique d'intervertir la place de stationnement PMR avec la végétation. La place mentionnées PMR pourra être une place classique et la PMR positionnée sur le parking de la mairie.

B. Mairie

| Plan guide | AVP |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un escalier en bout du parvis de la mairie • Aménager un parking en bataille pour le plus de véhicules possibles • Emplacements motos et vélos à prévoir en haut et en bas • Prévoir un emplacement PAV 10x5 • Eclairage : vérifier l'état de l'existant et compléter / remplacer • Redessiner l'espace de stationnement existant (en haut) • Accès PMR à dessiner entre le parking et la mairie | <p>Stationnement : Nb de places : 26 Dont PMR : 2</p> <p>Equipement : 7 bornes électriques Places moto : 4 Places vélo : 4+7</p> <p>Aménagement :</p> |

| | |
|--|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Reprise du jardin de la mairie, incluant un espace de repos • Attention, il est nécessaire de conserver les accès aux parcelles voisines • Prévoir l'emplacement de 4 sondes géothermiques dans un avenir proche | PAV 10x5m |
|--|-----------|

Il pourrait être pertinent de dédier les premières places de la mairie aux commerces.

C. Place Jeanne d'Arc

| Plan guide | AVP |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Elargir l'emprise du parking pour avoir un double alignement en bataille. • Emplacements motos et vélos à prévoir • Aire de container de tri, emprise 10x5m. • Réaménagement du jardin du calvaire avec cheminement PMR. • Placer des bancs et des poubelles sur le site. • Prévoir un éclairage solaire du jardin, a minima du chemin. | <p>Stationnement : Nb de places : 14 Dont PMR : 1</p> <p>Équipement : 4 bornes électriques Places moto : 4 Places vélo : 7</p> <p>Aménagement : PAV 10x5m 13 places désimperméabilisées</p> |

La traversée piétonne du calvaire aura une pente de 5%.

Il sera nécessaire de faire une continuité entre le cheminement du calvaire et les places pour éviter de faire le tour. Pour cela il faut changer le plan : enlever l'espace vert pour laisser une bande de 1 m entre la place de stationnement PMR et les autres.

D. Parking du Douyssat

| Plan guide | AVP |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le plus de stationnement possible, en bataille ou en épi. • Emplacements motos et vélos à prévoir. • Aménager une voie à sens unique vers le chemin du Douyssat. • Aire de container de tri côté chemin du Douyssat, emprise 10x5m. • Aménager un cheminement piéton le long des places. | <p>Stationnement : Nb de places : 20 Dont PMR : 1</p> <p>Équipement : 6 bornes électriques Places moto : 4 Places vélo : 7</p> <p>Aménagement : PAV 10x5m Banc 19 places désimperméabilisées</p> |

Le stationnement en épi prend moins de place. Pour gagner en sécurité il faut changer le sens du stationnement en épi arrière. Le fossé drainant est repris.

Le parking disposera d'une dalle drainante avec un filtre qui peut permettre de stocker.

Accessibilité de la mairie

Il serait peut-être pertinent de remonter le niveau général de la terrasse pour permettre la mise en accessibilité totale PMR de la mairie. En effet les entrées de la mairie et l'entrée de la salle Jean-Jaurès ont deux marches. Il pourrait être intéressant de créer un escalier plus haut, au niveau du seuil d'entrée des salles, puis dessiner une petite pente arrivant à l'entrée de la mairie, puis une autre pente arrivant au bout du bâtiment. Par ailleurs un tel projet serait très bien subventionné.

❖ CHIFFRAGE

Le montant prévu reste dans ce qui avait prévu. De plus, certains coûts pourront être retirés comme la couche de roulement de la rue de la République qui sera à la charge du Département, le réseau assainissement qui sera financé par RESEAU 31. Par ailleurs il faudra voir les prix lors du marché.

❖ CALENDRIER

Les prochaines étapes sont :

- Marché tranche 1 (consultation, analyse, choix, notification) : fin mai à mi-août
- Préparation du chantier (4 semaines) + Travaux (6 semaines) :
 - Parking du Douyssat : mi-août à fin octobre
 - Place Jeanne d'Arc et jardin du calvaire : début septembre à fin novembre

- Marché tranche 2 (consultation, analyse, choix, notification) : début septembre à mi-décembre
- Parking mairie : Préparation du chantier (4 semaines) + Travaux (12 semaines) : début janvier à fin avril
- Jardin mairie : Préparation du chantier (4 semaines) + Travaux (8 semaines) : début janvier à fin mars
- Rue de la République : Préparation du chantier (4 semaines) + Travaux (6 mois) : début mars à fin septembre

Il serait intéressant de demander au Département un enrobé clair.

2. Questions diverses :

❖ Achats de parcelles au Département

La commune avait délibéré le 26/09/2022 pour acheter 3 parcelles au Département : 2 en continuité du rond-point et 1 délaissé sur la route d'Auterive.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

| Section | N° | Surface | Localisation | Prix |
|---------|----|---------|-------------------------|--------|
| ZH | 2 | 4594 | Route d'Auterive | 8000 € |
| ZC | 94 | 290 | Rond-point du Tambouret | |
| ZC | 96 | 197 | Rond-point du Tambouret | |

Le Département souhaite finalement conserver le délaissé et a donc saisi les domaines pour redéfinir le montant. Il est donc nécessaire de redélibérer :

Les parcelles concernées sont les suivantes :

| Section | N° | Surface | Localisation | Prix |
|---------|----|---------|-------------------------|--------|
| ZC | 94 | 290 | Rond-point du Tambouret | 2435 € |
| ZC | 96 | 197 | Rond-point du Tambouret | |

❖ Antenne relais

SFR recherche un emplacement pour une antenne relais et propose d'implanter le relais sur le stade de foot. La commission urbanisme ne souhaite pas autoriser une implantation sur le stade de foot.

❖ Adressage

Un travail de remise à plat de l'adressage est en cours avec mise à jour de la base nationale d'adresse. Il sera nécessaire de nommer certains secteurs ou de numéroter certains bâtiments.

❖ Permis d'aménager

Pour information, 1 permis d'aménager a été déposé sur le secteur Malo Mort pour la création de 5 lots.

❖ Vente

Les propriétaires de la maison située 9 rue Louis Aragon souhaitent acquérir un morceau du domaine public situé devant leur maison. Il s'agit d'un délaissé enherbé qui n'a aucune utilité particulière, qui est entretenu par la mairie et est situé uniquement devant leur parcelle. Un trottoir est présent entre cette partie et la route.

Il conviendra de respecter les mêmes critères si d'autres propriétaires souhaitent se porter acquéreur d'un morceau situé devant leur propriété.

Prochaines dates de la commission urbanisme :

Jeudi 13/04/2023 à 18h30

Jeudi 11/05/2023 à 18h30

Jeudi 15/06/2023 à 18h30

Séance achevée à 22h15.